NOTE D'INFORMATION

CIMR OPPORTUNITES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP17043 en date du 27/10/2017.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG CAPITAL GESTION** sise à **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage** représentée par **Mme Ouafae MRIOUAH** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CDG CAPITAL
GESTION
GROUPE CDG
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CIMR OPPORTUNITES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040750**
- Date et référence de l'agrément : **23/09/2013, AG/OP/044/2013**
- Date de création : **03/12/2008**
- Siège social : **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CDG CAPITAL GESTION** représentée par **Mme Ouafae MRIOUAH**
- Etablissement dépositaire : **CDG Capital**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représentée par **M. Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% Masi Rentabilité Brut**
- Objectifs de gestion : **offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché boursier.**
- Stratégie d'investissement :

le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions et droits d'attribution ou de souscription cotés en bourse. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, en obligations, titres de créance négociables tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **CIMR sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **23/01/2009**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, Ou, Si celui – Ci est férié. Le premier jour ouvre suivant).Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des reseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces legales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard le jeudi à 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Le FCP «CIMR OPPORTUNITES» est un FCP de capitalisation. Les interets sur titres de creances seront comptabilises selon la methode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.**
 - **La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.**
 - **La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.**
 - Cas d'exonération :
 - **à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion)..**

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum. L'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	20 000 dh
(3) Commissions AMMC (HT)	0,0250%
(4) Dépositaire (HT)	0,015%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « mensuelle HT »	300 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » (HT)	0.00001/DH
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)